

l'Ouest que de l'Est, ménagent leur environnement(35). Elles ne sacrifient pas une stabilité à long terme pour des objectifs immédiats ; elles gèrent de façon rationnelle, souple et conservatrice les ressources naturelles. L'opposition des avis est complète.

Il est probable que le pastoralisme nomade exerçait autrefois une pression relativement légère sur le milieu, grâce à des mécanismes de régulation du cheptel et de régénération des pâturages. Mais, aujourd'hui, ce pastoralisme est profondément perturbé. La plupart des interventions externes ont entraîné une réduction de l'espace pastoral, voire sa concentration autour de points fixes. Comme le cheptel ne diminue pas, il en résulte une forte pression sur le milieu. Pour renverser cette tendance, il conviendrait de restituer aux sociétés pastorales la maîtrise de leur espace. C'est l'objectif fondamental des associations d'éleveurs, créées récemment un peu partout en Afrique par des organismes de développement. Mais, une nouvelle fois, ne s'agit-il pas du placage d'une recette institutionnelle externe et rigide sur les dernières sociétés pastorales ?

## ● **Autres références**

Benoit, M., La dune de Gonkol ; dégradation d'un biotope ou histoire d'un paysage ? *Cah. ORSTOM, sér. Sc. hum.*, 1988, vol. 24, n° 4, pp. 487-501, fig., tabl., bibliogr.  
Rose Innes, R., Fire in West African vegetation. *Proc. of the Annual Tall Timbers Fire Ecology Conference*, 1971, n° 11, pp. 147-173, bibliogr.

**Afrique  
contemporaine**  
N° 161 (spécial)  
1<sup>er</sup> trimestre 1992

L'environnement  
en Afrique

125

## ● **Sociétés de pêcheurs et environnement : savoirs et appropriation halieutique du milieu**

**François Verdeaux \***

Activité de prélèvement, parfois de prédation, sur un milieu naturel qui, à la différence des terroirs agricoles, semble a priori ni travaillé ni transformé, la pêche est un bon exemple de la façon dont les hommes, depuis longtemps, pensent et mettent en œuvre leur rapport à ce que nous appelons depuis peu « l'environnement », sous entendu, naturel. Pour éviter toute confusion on distinguera par la suite le milieu naturel proprement dit et l'environnement (des pêcheurs) ; le premier étant, avec le marché et les structures sociales et politiques, l'une des composantes du second. Exemplaire, l'activité de pêche l'est tout d'abord parce que, pratique immémoriale, elle resté, à la différence de la chasse et de la cueillette, une production de tout premier ordre à l'échelle mondiale et la source, souvent la moins chère, de protéines

(35) Mc Cabe, J.T., Turkana pastoralism ; a case against the tragedy of the Commons. *Human ecology*, 1990, vol. 18, n° 1, pp. 81-103, fig., tabl., bibliogr. p. 39.

\* Anthropologue, ORSTOM.

animales. Or les contraintes et contradictions propres à ce mode d'exploitation de ressources naturelles sont, dans leurs principes généraux, invariantes : quels que soient les techniques de capture et le niveau capitalistique, la reconduction des conditions de la production, voire, à partir d'une certaine intensité d'exploitation, la simple pérennité de l'activité, nécessitent une régulation globale des prélèvements.

Cette universalité, dans le temps et dans l'espace, des limites inhérentes à ce type d'échange entre les hommes et le milieu a suscité, bien antérieurement aux préoccupations écologiques actuelles, la définition progressive de ce qu'on peut appeler le « paradigme halieutique ». Les modalités de cette « indispensable rationalisation de l'exploitation d'une ressource vivante, renouvelable et non appropriée » (1) ont été définies, dès les années cinquante, à partir de modèles biologiques puis bio-économiques de « gestion rationnelle des stocks ». C'est la biologie des pêches ou « halieutique » (2).

Schématiquement, il s'agit, à partir de l'analyse statistique des interrelations entre dynamique de population des stocks naturels et intensité de l'effort de pêche, de définir les quantités optimales de poissons pêchables sans altérer la reproduction de la population en question.

Le second caractère exemplaire des liens des groupes de pêcheurs avec le milieu naturel qu'ils exploitent réside précisément dans le rôle prépondérant qu'y jouent les « savoirs » et, plus généralement, les représentations du monde dont procèdent celles du milieu lui-même :

— Savoirs souvent imperceptibles, incorporés aux engins de pêche, auxquels ils confèrent leur efficacité. L'architecture de l'engin, sa pose et son maniement intègrent des paramètres aussi divers que la nature des fonds, les espèces et classes de taille recherchées, leurs comportements, les variations saisonnières, lunaires ou journalières des conditions de milieu.

— Savoirs qui sont en outre déduits ou indirects. A la différence du chasseur qui peut suivre des traces, observer un parcours, des habitudes et des comportements, le pêcheur, qui ne voit sa proie qu'une fois capturée, est contraint de reconstituer ces comportements à partir de corrélations d'indices indirects. Les repères topographiques, lorsqu'ils existent, ne sont pas suffisants ; les « lieux » et trajets fréquentés par telle espèce sont définis en fonction de la qualité de l'eau, sa température, sa transparence, sa profondeur ; par la nature des fonds, le climat, les mouvements hydrologiques..., paramètres, pour la plupart, éminemment variables. Activité de production, la pêche est simultanément une véritable expérimentation permanente de l'écosystème. Cette reconstitution induit en retour une construction « savante » du milieu (3), à la fois cognitive et sociale, puisque, sur une aire de savoir donnée, elle conditionne de façon homogène les comportements des acteurs.

— Cette incorporation de savoir au système d'exploitation permet enfin de passer de la simple prédation à cette « appropriation réglée du milieu qu'est la pêche » (4), c'est à dire à un système de production organisant les conditions de sa reproduction. En effet, les règles que se donnent les pêcheurs ou les instances de pouvoir responsables, pour assurer ces conditions minimales de reproduction, sont la transposition immédiate et exclusive de ces savoirs. Il est donc inexact de dire que le milieu exploité n'est ni

(1) F. Verdeaux — Présentation. *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, p. 5 et titre de la deuxième partie de ces mêmes Cahiers, p. 21.

(2) Voir B. Gilly in *Ibid.*, p. 23-34.

(3) Définition et articulation spatio-temporelle de biotopes voire de « technotopes ». Voir Ray (Cl.) 1990 — « Repères technologiques et repères d'identité chez les pêcheurs du Macina (Mali) ». *Multigr.*, p. 33, à paraître in actes du séminaire ORSTOM-CNRS. *Techniques et identités à partir de la Caraïbe* (1992).

(4) F. Verdeaux 1992 (à paraître).

travaillé ni transformé et demeure « sauvage ». Le travail et les opérations techniques qui lui sont appliqués dans ce but, ne sont autres ici que « l'ensemble de ces savoirs et des pouvoirs qui les articulent et qui permet ensuite de penser le poisson non plus comme objet de collecte mais... également, car investi par eux, comme moyen de production » (5). En d'autres termes, la production est organisée de telle sorte qu'elle prévoit, au travers même du mode de prélèvement — plus ou moins explicitement selon les cas — la reproduction des stocks de poisson. Mais elle ne prévoit pas que cela, du moins lorsqu'on prend en compte, comme ici, des systèmes de production existants et non plus simplement les principes « rationnels » des modèles techniques « d'aménagement des pêcheries ». Par comparaison, la solution scientifiquement définie de « gestion rationnelle des ressources ichtyologiques » s'avère être une version partielle, culturellement déterminée et historiquement datée, du paradigme initial que d'autres sociétés posent et explorent différemment. Elle s'inscrit en effet, mais toujours implicitement, à l'intérieur d'une certaine vision — et donc organisation — du monde à laquelle renvoie involontairement l'habituelle précaution oratoire : « toutes choses étant égales par ailleurs ».

Ce préambule était nécessaire pour situer l'apport de l'anthropologie à la compréhension de ce type de question.

Les circonstances, tout d'abord. Parce que les « choses » se révélaient si manifestement peu « égales par ailleurs » et les modèles de gestion si difficilement applicables, en l'état, aux pêcheries artisanales ouest-africaines que l'on voulait « aménager », il a été fait appel à partir des années 1970 à des « socio-économistes » pour saisir la rationalité des systèmes et des acteurs réels. Les deux études de cas servant ici d'illustration (les sociétés lagunaires de Côte-d'Ivoire et les pêcheurs du delta intérieur du Niger au Mali) ont été conduites dans ce contexte, selon une optique anthropologique.

## Spécificité de la démarche anthropologique

L'anthropologie s'attache tout d'abord à décrire des situations concrètes et particulières ; plus précisément, posées en toute hypothèse comme singulières et uniques. Il ne s'agit donc pas d'appliquer à la réalité observée un modèle universel ou d'en rechercher la transposition ou les traces. Ce sont au contraire, les catégories locales, sociales et de pensée, qui sont prises en compte et leur articulation ou cohérence interne qui sont restituées. Les solutions ou configurations observables à un moment donné renvoient par ailleurs à un contexte. Elles constituent des états provisoires ou d'inachèvement, toujours susceptibles de transformations en fonction de ce que l'on a appelé « l'environnement ». Y compris bien sûr dans les sociétés réputées « traditionnelles » en dépit de l'image qu'a pu en donner la littérature ethnologique. C'est la façon dont sont posés et articulés les questions et leurs processus de résolution qui a un intérêt, sinon universel du moins général, en donnant lieu à comparaison (dans le temps et dans l'espace) et à recherche de constantes, traits de longue durée ou structures inconscientes.

Ce sont aussi des sociétés, et non « la pêche » isolément, qui doivent être prises en considération. L'activité, même dominante, est appréhendée comme un élément ou moment de la vie sociale. Elle est constamment référée à un tout. Hors de ce jeu d'interactions entre niveaux, domaines ou champs de la réalité sociale, elle n'a plus de sens ou, ce qui revient au même, en contient virtuellement plusieurs.

Il est néanmoins possible de privilégier l'étude de ce secteur particulier. Les investigations se focalisent alors sur les savoirs locaux et leur mise en œuvre ; soit l'équivalent sociologique de la production scientifique, des politiques suivies

(5) Cl. Fay — « Systèmes halieutiques et espaces de pouvoir : transformation des droits et des pratiques de pêche dans le delta central du Niger (Mali) ». *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, ORSTOM, p. 223.

en la matière, des principes de droit et des procédures administratives utilisées pour leur application. L'objet n'est donc pas le même que celui des investigations naturalistes ; il inclut au même titre que celles issues de la société concernée, les représentations exogènes du milieu (scientifiques ou/et étatiques), dans la mesure où elles interviennent effectivement dans l'organisation de sa mise en valeur.

Ce que vise à cerner plus spécifiquement l'anthropologie est le rapport au milieu établi par la société ou le groupe concerné à un moment donné ; soit « la combinaison des représentations rapports de force et enjeux sociaux qui informent règles et pratiques (y compris techniques) d'utilisation — ici d'exploitation — du milieu naturel » (6). Les statistiques et analyses produites par la biologie halieutique mesurent, sous certains aspects, ce rapport lorsqu'elles caractérisent l'activité en terme de « volumes de capture », « effort de pêche », rendements divers et niveau d'exploitation des différents stocks (sous-exploitation, équilibre, sur-exploitation). Ce qui est ainsi mesuré est en fait la résultante d'un ajustement permanent entre les potentialités fluctuantes de l'écosystème et ces « facteurs sociaux », pris au sens large du terme, qui ne sont pas moins variables.

Or cet ajustement, par définition instable, n'est ni univoque ni hasardeux. Il est toujours pensé et organisé de telle sorte que les prélèvements soient socialement réglés. Ainsi, les deux exemples retenus montreront que les pêcheurs subordonnent la reproduction des stocks à la reproduction sociale, ou encore, que la ressource et plus généralement le milieu ne demeurent jamais des données « naturelles » extérieures à l'homme : ils sont toujours perçus, conçus et, en définitive, (re)construits en vue de leur appropriation.

C'est à ces procédures de traitement du milieu par différents types de « savoirs » que l'on s'arrêtera tout d'abord afin d'illustrer comment le premier est construit ou, pour ainsi dire, inventé par les seconds.

On se demandera ensuite, ce que « géraient » les systèmes de régulation « traditionnels » en suggérant que leur économie était en définitive très politique, articulant en un même système ordre du milieu et ordre social.

Leurs transformations récentes sous les effets conjugués du principe de domanialité (pour résumer l'intervention de l'Etat), de la croissance démographique et de l'extension du marché se traduisent par une dérégulation apparente du mode de prélèvement et tendent vers des situations de « sur-exploitation ». Représentations scientifiques aidant, « la ressource » semble devenir l'unique objet de préoccupation et de gestion. Mais pour qui ? Les solutions esquissées en période de crise par les sociétés concernées indiqueraient plutôt que les intéressés continuent à penser la reproduction sociale et celle de la ressource comme interdépendantes.

C'est ce rapport là qui semble faire l'objet de « régulations », entraînant, depuis quatre à cinq décennies, des ajustements de plus en plus fréquents et, en première lecture, anarchiques. Abandon, adoption ou rejet de techniques, invention de droits néo-traditionnels, acceptation, récupération ou contestation du libre accès (domanialité) se combinent parfois pour tenter de rétablir un espace halieutique cohérent et approprié à une situation nouvelle. Mais l'instabilité de l'environnement au sens large (7), accentuée, comme dans le cas de la sécheresse au Sahel, par des perturbations affectant le milieu lui-même, ne cesse de se répercuter sur les modes d'exploitation : elle provoque ici une désappropriation du milieu suivie d'une pression accrue sur les stocks.

(6) F. Verdeaux — « Généalogie d'un phénomène de surexploitation : lagune aby (Côte-d'Ivoire) 1935-1982 ». *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, p. 201.

(7) Incluant les politiques publiques et l'évolution du marché du poisson.

## Représentations du milieu et constitution d'espaces halieutiques

Les exemples cités sont situés dans des régions et des contextes clairement distincts. L'un est localisé en région forestière et côtière, l'autre en zone sahélienne. Ils s'inscrivent en outre dans des histoires, des aires politiques et des zones d'échange différentes. Par ailleurs, les deux milieux considérés — lagunes et fleuve-zone inondée — sont nettement différenciés tant par leur régime hydrologique que par la teneur en sel de leurs eaux et la composition spécifique de leur faune aquatique. Les différences entre systèmes d'exploitation renvoient aux propriétés intrinsèques de ces milieux et aux singularités des contextes socio-historiques. Il est d'autant plus remarquable que, du point de vue du traitement et de l'appropriation du milieu, les deux cas présentent autant de similitudes. Cette parenté dans la façon de concevoir les propriétés du milieu et de les organiser en espace de production, entre situations a priori si différentes, confirme et étend au delà du cas d'espèce qu'il analyse, la remarque de Fay (8) : « le fleuve ou la plaine inondée ne « font » pas la pêche artisanale ; mais une certaine forme d'activité (artisanale, continentale) implique des contraintes dans la saisie de son espace » ; contraintes induisant un mode de découpage et d'attribution de l'espace caractéristiques de la production halieutique « en regard, par exemple, de l'espace agricole » (9). Autre point commun remarquable, l'homogénéité des procédures d'organisation de l'activité de la part de sociétés de type segmentaire qu'aucune instance supérieure n'unifie. Tout se passe au contraire comme si l'aire symbolique constituée autour des savoirs relatifs au milieu contribuait à intégrer un chapelet de groupes autonomes sous la commune condition de « pêcheurs » c'est à dire, dans les deux cas, de partenaires sinon exclusifs, du moins privilégiés des « forces » régissant le milieu (nos sociétés disent : des « mécanismes » ; à chacun sa métaphore ...).

### Deux systèmes halieutiques : aires de savoir et pratiques homogènes

Les systèmes décrits sont ceux en vigueur jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Les transformations qui avaient commencé de les affecter, dès les années trente, ne deviennent significatives qu'à partir de 1945. Ils s'organisent autour d'un cycle annuel divisé en saisons de pêche ne recouvrant que partiellement les saisons climatiques et qui correspondent chacune à des combinaisons réglées de catégories techniques, sociales et territoriales ainsi qu'à des intensités d'activité différentes.

#### Lagunes ivoiriennes

**Milieu.** Bien qu'alimentées partiellement par des fleuves à régimes différents, les deux principales lagunes ivoiriennes, ébrié et aby, connaissent globalement les mêmes caractéristiques hydro-bio-climatiques. Pendant la grande saison des pluies (mai à mi-juillet) les cours d'eau en crue font monter le niveau de la lagune et le cordon littoral s'ouvre, permettant l'entrée d'espèces marines et un apport d'eau salée. Les passes entre mer et lagune se referment à partir de la fin de la petite saison des pluies (mi-septembre, fin octobre) qui fait suite à une petite saison sèche intercalaire. Les faunes ichtyologiques sont identiques, composées en proportions différentes, selon les saisons, d'espèces marines, estuariennes et d'eau douce dont la distribution spatiale varie globalement en fonction des saisons et de la salinité. La grande saison sèche qui couvre les six autres

(8) Fay (Cl). 1989a — « Sacrifices, prix du sang, « eaux du maître » : fondation des territoires de pêche dans le delta central du Niger (Mali) ». *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, ORSTOM, p. 153-170.

(9) *Ibidem*, p. 170.

mois (novembre à avril), se caractérise par un retour progressif à une influence continentale exclusive.

**Pêcheurs.** L'histoire du peuplement s'étant passablement complexifiée avec le temps, on retiendra que le schéma initial est quasiment identique d'une lagune à l'autre. Les *Prokpo* en lagune ébrié et les *Eotilé* en lagune aby, sont à l'origine les groupes spécialisés dans la pêche. Leurs rapports privilégiés avec les génies d'eau en font les médiateurs obligés pour l'accès au milieu. Cette spécialisation étroite s'inscrit dans le cadre d'une division du travail régional où les groupes côtiers (*Alladian*, *Essouma*, *Nzima*) pratiquent une pêche maritime de subsistance, la fabrication du sel et le commerce de traite avec les navires marchands européens tandis que les populations de l'arrière-pays (*Adioukrou*, *Ebrié*, *Abouré*, *Agni*) se livrent à l'agriculture et au commerce entre l'intérieur et les groupes côtiers. Les cycles de pêche *Prokpo* (ou *Aizi*) et *Eotilé* sont quasiment identiques, ne donnant lieu qu'à quelques variantes rituelles et techniques dont on signale au passage les plus significatives.

La grande saison de pêche (mai à octobre) est initiée par un rite d'ouverture concernant l'ensemble de la lagune (aby) ou effectué simultanément et à l'identique dans les différentes sections culturelles (lagune ébrié). Exemple pris dans la partie occidentale de cette dernière : *Gun-Kuala*, le génie « baleine » qui dort jusque là au fond de l'eau, retenant sous son ventre les poissons, est appelé par son prêtre puis attiré hors de son repaire au moyen d'un appât, laissant ainsi s'échapper ceux qu'il avait sinon générés, du moins couvés. Cette pêche symbolique, qui vise non à la capture du génie mais à la libération du poisson, réaffirme annuellement les principes fondamentaux du rapport au milieu dans son ensemble : les pêcheurs détournent, ici par la ruse, le produit de ces forces « monstrueuses » avec lesquelles il est nécessaire de composer. Le poisson non encore pris n'appartient à personne, tout au moins pas aux hommes. La nature (sauvage) n'est accessible (domestiquée) que par la médiation des génies qui sont en outre générateurs et garants de l'abondance de la ressource.

**Cycles de pêche.** Les grandes pêches peuvent alors commencer. Si par principe toutes les techniques sont utilisables, en pratique la saison est dominée par l'emploi de pièges fixes donnant lieu à appropriation temporaire d'emplacements aux propriétés particulières, dont les modalités d'accès sont précisément codifiées :

— Les pêcheries-barrages (10), constructions collectives constituées de palissades de nervure de palmier s'avancent vers le large sur plusieurs centaines de mètres, voire, dans certains cas (11), sur plusieurs kilomètres, barrent plus ou moins profondément la lagune et amènent le poisson à s'engager dans une succession de chambres de capture dont il ne peut ressortir. Ayant toujours pour point de départ des hauts-fonds, leurs emplacements sont contingentés ; elles ne peuvent en outre être mises en œuvre que par, ou après intervention sacrificielle de l'aîné du lignage, intercesseur auprès du génie dont le pouvoir s'étend sur l'endroit. Dans la pratique les pêcheries sont exploitées par les membres du lignage concerné en respectant des modes d'attribution de parts ou de chambres de capture actualisant très précisément la hiérarchie lignagère. Un quart des emplacements contrôlés par le lignage peut être cédé à des étrangers moyennant restitution du tiers des captures au doyen-intercesseur. En lagune ébrié, les pêcheries villageoises *ané-vra* introduisent en outre une hiérarchie entre groupes locaux dans la mesure où elles sont les seules à barrer la lagune dans toute sa largeur. Peu nombreuses et espacées, elles sont le privilège des descendants des premiers occupants et relèvent de génies aux pouvoirs plus redoutables. Leur exploitation donne lieu à un cycle social pluriannuel, chaque lignage bénéficiant durant une saison de la chambre de capture la plus profitable. Les pêcheries-barrages, par leur conception technique et leur disposition, sont des engins à vocation pluri-spécifique avec des rendements particulièrement élevés.

(10) Bi en Aizi, atere en Eotilé.

(11) Pêcheries ané-vra (Aizi).

D'autres sous-espaces saisonniers font également l'objet d'appropriation technique et religieuse. Hauts-fonds rocheux ou sablonneux, fonds de baies et embouchures de rivière sont fréquentés, en cette saison, pour leur reproduction ou la recherche de nourriture, par des espèces déterminées. Les plus notoires, inventoriés et nommés sont également sièges de génies. Ils donnent lieu à des exclusivités techniques, et sont aussi l'objet d'appropriation lignagère ou/et de restrictions d'accès.

A la différence des précédentes, les pêcheries *nono* (Eotilé) ou *niapra* (Aïzi) sont, au niveau technique, mises en œuvre individuellement (12). Le territoire de pose des *nono* correspond à une aire de reproduction de l'espèce visée. Dans un exemple décrit par Cl. H. Perrot (13) pour la lagune aby, les engins sont immergés dans la baie de *Yasulo*, qui est exclusivement réservée à cette technique pendant toute la saison. Le prêtre du génie *Assohon* « ouvre la pêche » en mai et la referme en octobre. Par la suite, l'interdit de pêche en cet endroit est plus particulièrement contrôlé en mars et avril, période de fraie des espèces concernées. Sous l'autorité de l'un des sept lignages, la pêcherie de *Yasulo* est cette fois accessible à tous mais à la condition de verser au prêtre du lignage une redevance fixe, quatre fois plus forte pour les ressortissants des autres lignages.

Une dernière pêcherie, celle des nasses (*tumo* ou *tuma* selon la lagune), fait l'objet d'une mise en œuvre réglée. Les hauts-fonds sablonneux qui lui sont réservés dépendent de génies subordonnés, ayant eux aussi leurs interlocuteurs lignagers attitrés. L'accès ne donne plus lieu à d'autre forme de redevance que la participation, sous forme de dons en nature, au sacrifice effectué en début de saison. Chacun est alors libre d'y poser sa ou ses nasses à condition de respecter les restrictions et interdits (périodicité des relevés par exemple) édictés et contrôlés par le sacrificateur. La grande saison sèche correspond à une production halieutique ralentie. Chez les Eotilé les prêtres ont « ouvert la porte des génies », inaugurant une période plus particulièrement consacrée aux activités culturelles. Une pêche de subsistance non réglementée est pratiquée à l'aide d'une panoplie d'engins individuels. La spécialisation de chaque engin sur une espèce ou/et une classe de taille, combinée à la connaissance du comportement des espèces, définit d'elle-même les répartitions spatio-temporelles. Reliquat de la saison antérieure, le poisson n'appartient à personne et, en l'absence d'appropriation territoriale, est libre d'accès (14). La fin de la période est consacrée à la préparation, pour la grande saison de pêche à venir, des grands pièges fixes.

### Delta central du Niger

**Milieu.** Déterminées dans leur importance et leur durée par les précipitations à sa source, dans la Fouta djalon, le fleuve connaît trois phases hydrologiques (crue, décrue, étiage) déconnectées des deux grandes saisons climatiques locales mais liées en revanche au relief particulier de la région. En période de précipitations abondantes en amont, l'onde de crue atteint le lit mineur entre fin mai et début juin. Elle monte pendant trois mois environ avant de se déverser, via un réseau de chenaux naturels, dans la plaine pendant un laps de temps équivalent. C'est, pour les poissons qui y ont pénétré avec le flux, une zone et une période de reproduction et de croissance. La décrue s'amorce en novembre, vidant la plaine au cours des trois mois suivants. Les bras secondaires s'assèchent à leur tour pendant trois autres mois et le fleuve principal atteint l'étiage entre avril et mai. La situation, plus complexe, se caractérise selon l'expression de Fay (*opus. cit.*) par un « flux hydro-ichtyologique » qui induit physiquement une succession

(12) Les troncs de palmier évidés qui servent à la capture d'une espèce particulière de silure sont appâtés à l'aide d'un individu mâle dont les « cris » attirent ses congénères.

(13) Perrot (Cl.) 1989 — « Le système de gestion de la pêche en lagune Aby au XIX<sup>e</sup> siècle (Côte-d'Ivoire) ». *Cahiers des Sciences humaines*, vol. 25, 1-2, 1989, p. 177-188.

(14) Il en va différemment avec ces engins plus prédateurs que sont les sennes lignagères (ché pré ou pré kpassa en lagune ébrié, n'goyo ou bégyna en lagune aby) dont l'emploi en cette saison ne peut être que ponctuel, décidé par le doyen pour répondre à un besoin particulier.

d'espaces et sous milieux temporaires, ainsi que des pièges et points de passage obligés naturels.

**Peuplement.** La division régionale du travail tend, dans ce cas aussi, à se confondre avec les divisions ethniques. L'histoire politique est marquée par une succession d'empires qui, sans soumettre la totalité des populations qui nous intéressent, ont conditionné, voire directement redistribué, droits et compétences territoriales des différents groupes. Les Bozo, dont il sera surtout question, se définissent comme pêcheurs et autochtones. Repoussés vers les zones d'inondation ou marécageuses et les bras secondaires dont ils sont devenus spécialistes de l'exploitation, ils associent à leur activité halieutique dominante la riziculture. Ils disent, semble-t-il avec raison, avoir été les premiers à détenir « la maîtrise pratique (...) et symbolique (...) de leurs espaces de production » (Fay, *opus. cit.*, p. 162), singulièrement dans le domaine de la pêche. Les Somono, à l'origine groupe professionnel de laptots créé à partir d'éléments de toutes origines, y compris Bozo, par les empires de Ségou et du Mali pour le transport des troupes et des marchandises le long du fleuve, s'y sont ensuite établis comme pêcheurs-agriculteurs ; à la différence des Bozo ils n'exploitent, à l'aide d'une panoplie d'engins spécifiques, que le fleuve proprement dit. À côté d'eux les agriculteurs Marka-Nono et Bambara pratiquent secondairement une pêche d'étiage. Les Peuls et leurs anciens captifs Rimaïbé se livrent à l'élevage et à l'agriculture et ont acquis sous la Dinah de Sékou Ahmadou des territoires et chefferies de pêche.

**Cycle de pêche.** Il convient de signaler pour saisir l'enchaînement des phases du cycle que les Bozo se répartissent en deux grandes catégories, les pêcheurs autochtones et les pêcheurs migrants. Les premiers contrôlent des territoires mitoyens — Galais parle de finages (15) — tout au long de la zone deltaïque proprement dite. Leur activité halieutique est par ailleurs soumise aux exigences des travaux agricoles (riziculture) auxquels ils se livrent parallèlement ou en alternance. Les seconds sont originaires de la région sud du delta, qui ne dispose pas ou peu de plaines inondables. Leur migration commence en fin de crue avec l'entrée en production de la zone d'inondation. Chacune des trois phases hydrologiques mentionnées plus haut est décomposée dans la pratique en plusieurs moments halieutiques combinant des territoires, des espèces cibles, des techniques et des catégories d'intervenants.

En début de crue, par exemple, les autochtones, tout en se livrant dans la journée aux labours, achèvent de « vider » les mares résiduelles du cycle précédent. Une pêche individuelle dans le fleuve est également pratiquée la nuit à l'aide de harpons, des nasses *Kundu* et de divers filets triangulaires ciblant des espèces différentes. Ces pêches se déplacent, au fur et à mesure de la montée de l'eau dans la plaine, vers les drains et les dépressions qui se remplissent. Au maximum de la crue, dans le lit mineur, a lieu la première pêche codifiée du cycle. Elle consiste à attirer le poisson à l'aide d'une tresse d'herbe disposée en travers du fleuve sur certains emplacements prédéterminés. Les membres de la famille participent à la pêche dans la mesure où ils ont contribué à la confection du *Kow* et selon un ordre de préséance strict entre lignées aînées et cadettes et, à l'intérieur de celles-ci, en fonction de la hiérarchie généalogique (16). En cas de places disponibles le long de la tresse, les étrangers au lignage ou au village peuvent y participer, moyennant un don particulier (couverture *Kasa*) au chef de lignage.

Les premières pêches de décrue sont le fait des migrants, seuls à maîtriser la technique du barrage au *ganga* (17). Le maître d'eau dont dépend le barrage perçoit le *manga-ji*, soit le tiers de la production de chacun des déversoirs à l'exception

(15) Gallais (J.) 1967 — *Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale*. IFAN, Dakar, 1967, 21.

(16) Cf. Fay « Systèmes halieutiques... » *op. cit.* ; Daget (J.) 1949 — « La pêche dans le delta central du Niger ». *Journal de la Société des Africanistes*, t. 19, fasc. 1, p. 1-77 ; Gallais (J.) — *Hommes du Sahel*, Flammarion, 1984, p. 289.

(17) Des digues sont construites en des points déterminés, réutilisées chaque année. Les déversoirs qui y sont aménagés permettent au filet *ganga* de recueillir au passage de l'eau les tinéni (*Alestes leuciscus*), sorte de sardine dont on extrait une huile faisant l'objet de commerce ou de troc.

de ceux du chef de barrage, le pêcheur étranger qui a présidé à sa création. A la suite de cette pêche précoce de décrue, commence, pour les autochtones, la phase intensive du cycle halieutique : la « chasse » au *tinéni*, dans le lit du fleuve, commence peu de temps avant la mise en place des barrages *swontyé* sur les chenaux-éfluent par lesquels se vide la plaine.

**Pêche - « chasse ».** Remontant le fleuve, « les bancs de *tinéni* passent de façon réglée entre octobre et janvier (cf. Daget, 1949, p. 61-62), au clair de lune, stoppant leur course une semaine par mois. Les bozo connaissent naturellement le délai prévisible des parcours. Ces pêches ont lieu pendant deux à quatre mois avec une intensité variable » (Fay, *opus. cit.*, p. 218). Munis du filet *gambo*, les pêcheurs les poursuivent d'une section de fleuve à l'autre, chacune de ces « rives » (*kéo*) donnant lieu à une maîtrise de la part d'un lignage se traduisant par des préséances dans le déroulement des opérations dont l'exclusivité, pour le lignage concerné, de la première pêche nocturne de sa « rive ».

Les barrages aux grandes nasses *diéné* qui sont installés à partir du troisième mois sur les chenaux principaux ou les bras de fleuve par les migrants du sud ciblent à leur tour, dans un premier temps, les derniers bancs de *tinéni*. Ces obstructions donnent lieu, comme pour tout barrage, à sacrifice et à perception de *manga-ji* de la part du maître d'eau ou de chenal, selon le cas.

Peu après qu'ait débuté la pêche au *tinéni*, on l'a vu, les barrages *swontyé* ont été installés sur les chenaux, bloquant le poisson dans son trajet de retour au fleuve. Le propriétaire ou « maître du chenal », descendant du premier à avoir « planté le piquet » (du barrage) après que le maître d'eau originel lui ait attribué le chenal, y effectue un sacrifice. Il perçoit le *manga-ji* auprès des étrangers qu'il y a invités. Il bénéficie enfin du tiers de la production des membres du lignage, y compris celle de ses propres nasses. La disposition de celles-ci dans le barrage dépend à nouveau de la hiérarchie lignagère et de l'appartenance ou non à la famille.

En fin de décrue, la pêche *tanga mu* (littéralement : collective), qui intéresse surtout les autochtones, ne dure qu'une dizaine de jours. Avant que la baisse des eaux vienne séparer les biefs, chaque « fleuve » est pêché successivement durant la nuit à l'aide des filets triangulaires *sonyo*, selon un ordre de préséance intra et inter-lignager. Début mars au plus tard la pêche s'arrête. Les sections de fleuve comportant des fosses profondes où se concentre le poisson ainsi que les mares de plaine, sont mises en défens par les maîtres d'eau (ou des chenaux conduisant aux mares).

Les pêches d'étiage (18) ont lieu en avril ou mai. Le maître d'eau ayant effectué le grand sacrifice annuel lié à la levée des défens, plonge le premier dans l'eau et en remonte trois prises successives avant que tous les présents, villageois ou étrangers, Bozo ou non-Bozo, pénètrent à leur tour dans l'eau, ainsi débarrassée de ses dangers (pénétrer dans l'eau c'est entrer chez les génies), pour y pêcher à l'aide de petits filets individuels. Chaque section du fleuve est pêchée de la sorte une journée, selon un ordre chronologique préalablement arrêté entre les maîtres d'eau puis devient, par la suite, totalement libre d'accès. En fin d'étiage, les Somono peuvent venir « vider », ou « balayer » les sections de fleuve ne leur appartenant pas, à l'aide de leurs grandes sennes *bambara maydé*, moyennant toutefois acquittement du *manga-ji*.

Au delà de différences pratiques de mise en œuvre, qui font leur spécificité, les deux systèmes se rejoignent dans leur mode de représentation et d'agencement du milieu. Les modalités concrètes de son appropriation relèvent d'une procédure de domestication symbolique suivant, dans les deux cas, le même schéma. L'alliance originelle avec les génies, que rappellent rituellement les sacrifices, fonde le rapport des hommes au milieu. Les forces (sur)naturelles qui le régissent, dangereuses et monstrueuses, sont « reconnues », au double sens du terme, par les fondateurs de territoires ou de villages dont les récits retracent les parcours (et rencontres) légendaires

(18) Dites *yaya* sur le fleuve et *mye buron* sur certains bras.

le long du fleuve ou sur les rives des lagunes. D'une certaine façon, apprivoisés, ces génies gardent leur pouvoir sur les éléments puisqu'ils sont toujours présentés comme les « propriétaires » ou les (quasi) géniteurs des poissons, pour ne pas insister sur leur capacité, plus classique, de nuisance en cas de violation des interdits. La médiation qu'ils permettent d'instaurer entre l'homme et la nature ne donne pas lieu à divulgation d'un quelconque secret. Au contraire, ce que savent les hommes — du moins ce qu'ils signifient à travers ces représentations mythiques — c'est que ce pouvoir leur échappe ou les dépasse : en d'autres termes, que les conditions matérielles de reproductibilité du milieu, eau et ressource, ne sont pas maîtrisables par eux. Simultanément en se « révélant » dans certains lieux et en inscrivant territorialement leur alliance avec les hommes au travers du sacrifice rituel, les génies ouvrent la voie à d'autres formes de « maîtrise » et d'appropriation. La géographie mystique que leur présence dessine, aussi bien sur le fleuve qu'en lagune, est au fondement de la transformation du milieu aquatique, sauvage et inappropriable durablement, en « espace halieutique », domestiqué c'est à dire ici, conçu en vue de sa reproduction. Les Bozo font une description symptomatique de la période antérieure à l'institution de la maîtrise d'eau (*jiituya*) : « Tu sortais la nuit et tu pêchais aussi loin que la force de ton *toru* (fétiche) te le permettait » (19) ; chaque sortie des « trous » étant présentée comme un pari sur la force ; du *toru* ; à l'opposé, la « traduction », à l'évidence très didactique, qui nous a été donnée de l'expression *ane-wra*, désignant une forme particulière de pêche, « nous faisons cela pour recommencer l'année prochaine », est significative du passage à l'équivalent aquatique d'une révolution néolithique que représente, dans les traditions, l'invention des règles collectives d'appropriation. Construction historico-culturelle, présentée comme telle dans les discours, cet espace n'est, par ailleurs, pas une donnée observable empiriquement. Il résulte de la combinaison de propriétés intrinsèques du milieu, « connues » ou représentées comme telles, produisant un emboîtement de territoires non géométriques, à la fois spatiaux et temporels et dont les critères de définition et de délimitation sont variables ; on ne peut, en définitive, les qualifier que d'« halieutiques » dans la mesure où ils sont conçus et, plus encore, construits, à seule fin de régler cette appropriation du milieu à la pêche et par les hommes.

La nécessité de cette artificialisation symbolique de l'espace est au demeurant affirmée par certains mythes. La version présentée ici, recueillie chez les Aizi, connaît des variantes en lagune aby et présente des similitudes avec certains récits Bozo (20). Lors de son parcours lagunaire initial, le fondateur des villages du sous groupe Aporo, après avoir choisi l'emplacement de l'établissement, demandait à son prêtre (qui s'adressait au génie) de faire remonter le fond de la lagune jusqu'à un mètre environ de la surface et de transformer la boue en sable ; ce qui fut accompli si l'on en juge par la présence de ces hauts-fonds (*tiava*) en face ou à proximité immédiate des villages en question. En inversant aussi ouvertement l'ordre des facteurs dans le choix des emplacements, la légende signifie on ne peut plus clairement que certains espaces sont d'autant plus appropriés qu'ils ont été littéralement inventés par les hommes.

En outre, par delà leurs particularismes liés à la spécificité de leurs milieux naturels respectifs, les deux imaginaires halieutiques relèvent de la même logique. Les génies et les principes ou règles qui leur sont liés définissent dans l'un et l'autre cas deux niveaux d'organisation de l'espace.

Un niveau supérieur ou global qui pose les principes généraux de l'appropriation non seulement à travers mythes ou paraboles qui illustrent les paradigmes essentiels, mais aussi sous formes de règles, restrictions ou interdits pratiques (ouverture-fermeture de saisons, mises en défens, rejet des poissons trop petits...) valables en tout lieu. Ces principes s'appliquent à « l'ensemble de l'espace tracé par le flux hydro-

(19) Fay, *Sacrifices...*, 1989, op. cit., p. 165.

(20) Cf. Fay, op. cit., 1989 et 1990.

ichtyologique » (21), instituant virtuellement le fleuve dans sa totalité comme espace homogène de production, ce avant même que l'activité s'étende effectivement au delà de la zone deltaïque initiale. L'affirmation de ce niveau est encore plus explicitement marquée sur les lagunes. La moindre influence hydrologique sur l'espace physique, qui ne connaît pas les modifications induites par le cycle crue-décru, amène ici à décréter les saisons. Les rites d'ouverture et de fermeture de la pêche s'appliquent à la lagune dans son ensemble, qu'ils soient uniques (aby) ou concertés (ébrié). Ils rappellent et mieux, rejouent annuellement ce qui fonde la condition de « pêcheurs » c'est à dire de partenaires obligés des génies, générateurs d'abondance de la ressource. S'il est parfois plus difficile d'y cerner, comme sur le fleuve, des « territoires homogènes » mais plutôt, on va le voir, des catégories de « pêcheries », il n'en demeure pas moins que chaque lagune est bien considérée comme un espace halieutique unique, représenté et organisé comme moyen commun des productions particulières.

L'espace halieutique global est découpé, au niveau inférieur, en aires de production plus ou moins explicitement délimitées physiquement et correspondant cette fois à un groupe discret (par opposition à l'ensemble virtuel des pêcheurs du delta ou de la lagune) dont les composantes, individuelles ou collectives, hiérarchisées ou non, se répartissent l'accès aux différentes pêcheries. Celles-ci se définissent à l'intersection de catégories déterminées d'espaces ou sous-milieus, de techniques et de moments des cycles hydro-ichtyologiques. Ce principe de définition s'applique aussi bien à ces pêcheries par excellence que sont les différents barrages *swon* ou *bi*, qu'aux pêches « libres » et individuelles de crue sur le fleuve ou de saison sèche en lagune. Si la panoplie, les lieux et moments de pose peuvent se combiner en autant de sous-pêcheries (au *kundu*, au harpon etc.), force est de constater qu'à l'intérieur des deux systèmes elles sont globalement opposées aux pêcheries à accès contrôlé. Elles sont limitées dans le temps et subordonnées sociologiquement et réglementairement à la présence-absence de leurs homologues : le libre accès est considéré dans les deux systèmes comme une pêche particulière soumise à certaines conditions. Il est important de le souligner dans la mesure où au cours des périodes suivantes, le développement de ce type de pêche s'inscrit dans un autre système-espace halieutique.

Retenons pour l'instant que ce sont ces représentations de différents types qui fondent, produisent ou rendent possible cet espace ; que son homogénéité est par conséquent le reflet d'une aire de savoirs communs ou partagés.

## ● **Que géraient les « systèmes traditionnels » ?**

La constitution de l'espace halieutique manifeste donc, en même temps que l'homogénéité des savoirs au niveau global, une certaine cohérence dans la mise en exploitation des aires ou territoires locaux. Celle-ci ne renvoie cependant pas à un système figé hors du temps qui reproduirait à l'infini des solutions techniques immuables, codifiées une fois pour toutes. Les traditions, on l'a vu, ont au contraire constamment recours à des épisodes d'invention fondatrice qui fournissent certains principes de base ; les différents types de pêcheries existant à un moment donné mettent en évidence ensuite des articulations possibles mais n'en excluent pas d'autres. Historiquement et aux deux niveaux, le système s'est mis en place progressivement, en relation directe avec les mouvements de peuplement et, plus généralement, l'histoire politique. Les Bozo relient expressément l'institutionnalisation des « maîtrises d'eau » à l'arrivée des Ardube du Masina aux environs du xv<sup>e</sup> siècle et leurs remaniements successifs à la pression des empires peuls qui se succèdent jusqu'à la fin du siècle dernier. Les fondateurs des territoires et villages aïzi, en lagune ébrié, sont pour leur part présentés comme des gens poursuivis, passant des accords exclusifs avec les génies qui leur « donnent la

place ». Ces premiers installés redistribueront ensuite l'espace aux vagues ultérieures de nouveaux arrivants, et ce jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

On a donc affaire à ce qu'on peut appeler un « langage de résolution » commun permettant précisément d'intégrer de nouveaux éléments aussi bien humains que techniques ainsi que la variabilité du milieu naturel, sans remise en cause du système d'ensemble. La diversité des possibilités halieutiques et leur complémentarité dans le temps et dans l'espace sur le fleuve par exemple, permettent de penser que certaines de ces pêcheries sont la trace encore visible d'adaptations à des variations hydro-climatiques (on sait que la sécheresse actuelle a eu des précédents) qui se seraient, en quelque sorte, inscrites en mémoire dans le système d'exploitation, répartissant les bonnes pêches tout au long de l'année. Force est pourtant de constater que les souvenirs de changements techniques, du moins tels qu'ils sont présentés ici (comme dans le cas lagunaire), renvoient tous à des événements d'ordre socio-politiques, que ce soit à micro échelle (segmentation, nouveaux arrivants) ou au niveau global (empires et fondation du groupe Somono par exemple). Quoiqu'il en soit, les arrangements socio-symboliques qui président à la différenciation des modes de prélèvement et les ordonnent entre eux, relèvent de deux systèmes cohérents qui, sans être identiques, sont sur bien des points comparables.

Les savoirs mis à contribution sont, a priori, de natures différentes ; on peut les qualifier de mystiques, naturalistes et techniques. Les premiers, liés à la figure des génies, en même temps qu'ils posent les paradigmes fondamentaux et les principes communs d'accès, distribuent des droits particuliers à des groupes concrets (lignage, village) dont les représentants éminents sont les dépositaires exclusifs du savoir sacrificiel. Ce que nous avons qualifié de mystique, en suivant la terminologie employée par Fay (22), est en définitive le point d'articulation ou de passage entre savoir et pouvoir. C'est à travers ou à partir de ce point que les connaissances empiriques du milieu et les savoir-faire techniques sont sélectionnés et agencés. La distinction entre ces deux derniers « savoirs », bien sûr en interaction, se justifie dans la mesure où les espèces naturelles d'une part, les techniques de l'autre, donnent lieu à des classifications séparées et complexes dont nous n'abordons ici que la seconde à travers quelques pêches exemplaires.

Il faut tout d'abord noter que les prélèvements (de la ressource) sont organisés à partir d'une codification de l'accès à des espaces pluri-dimensionnels que l'on a appelé des « pêcheries ». Ces prélèvements différenciés sont désignés soit par l'instrument employé (pêche au filet *gambo* ou aux troncs évidés *nonno* par exemple), soit par leur particularité sociologique (pêche collective *tanga mu*, ou barrage villageois *ane vra*), soit enfin par leur degré d'intensité (grandes pêches d'étiage *mye buron*). Il est particulièrement significatif que même dans le cadre de pêches mono-spécifiques, au *tineni* sur le fleuve ou au silure *kondo* en lagune, on n'observe jamais de caractérisation-désignation de l'activité par la (ou les) espèce(s) cible(s). Il n'y a pas, par exemple, de pêche « au *tineni* » qui s'opposerait à d'autres mais la série ordonnée dans le temps et l'espace des pêches au *ganga*, au *gambo*, *tanga mu* puis au barrage *diéné*, ciblant pourtant toutes la même espèce. Il ne s'agit pas de phases successives d'une même pêche mais de « pêcheries » différentes, à savoir, d'associations spécifiques de trois éléments : un moment du cycle général (début de décrue, milieu et fin de décrue, étiage), une catégorie topographique (bordure de plaine, « rives » du fleuve, fosses d'étiage, emplacement de barrage) et un engin (*ganga*, différents types de *gambo* ou de leur maniement, *diéné*). Enfin, ces associations donnent lieu à répartition différentielle de l'accès à des groupes ou/et catégories également spécifiés, selon des modalités arrêtées (23).

(22) Fay, op. cit., 1989 et 1990.

(23) *Ganga* attribué à certains lignages de migrants moyennant versement du *manga-ji*, pêches « crépusculaires » réservées au lignage maître de rive, présences de pêche réglées en fonction des hiérarchies inter et intra-lignagères dans la pêche *tanga mu*.

Fay propose « de définir ces pêcheries comme séries de technotopes pour insister sur le rapport entre espace, savoirs et imaginaire qu'elles supposent » (24).

De façon plus générale et pour l'ensemble des deux systèmes, les prélèvements sont organisés autour d'un jeu de correspondances entre,

— d'une part, des droits et avantages (ou restrictions) dans l'accès et le mode de partage (des emplacements ou du produit), distribués entre catégories sociales et types d'unités de production,

— d'autre part, les différents types de pêcheries définies à partir des critères précédemment évoqués mais aussi de leur incidence sur le prélèvement des autres aires ou groupes de production ; ce que les Bozo expriment encore aujourd'hui en distinguant les engins qui « interceptent », « bloquent » ou « vont chercher » le poisson, pour décider de les autoriser ou non dans leurs eaux.

Ce sont donc deux « ordres », celui du milieu et celui de la société, qui s'articulent en « espace halieutique » et sont ainsi organiquement liés l'un à l'autre. Les modalités d'accès aux pêcheries les plus productives sont aussi les plus sélectives. Les barrages *atere* ou *bi* par exemple, ont, du point de vue halieutique, trois fonctions : « circonscrire les lieux possibles pour les techniques les plus prédatrices, par conséquent en limiter ou au moins en contrôler le nombre. En codifier l'accès [de telle sorte que l'ensemble des conditions à remplir] limite d'autant le cercle des compétiteurs potentiels pour accéder à cette forme de mise en valeur. Réserver de fait les potentialités de prélèvement les plus conséquentes [aux catégories statutaires les plus à même] de mobiliser la quantité de travail prestataire nécessaire » (25).

Ordre social et ordre du monde, incarné par les génies, tendent donc ici à s'harmoniser. Les mises en défens sur le fleuve, les interdits complets hors saison pour les pêcheries *nonno* ainsi que les restrictions techniques dont sont couverts certains biotopes (pêcherie *tumo*) vont par ailleurs dans le même sens. Savoirs « mystiques » et connaissances empiriques de l'écosystème, loin d'être contradictoires se recourent en grande partie, les premiers organisant les secondes en vue d'un prélèvement socialement ordonné (26). « L'abondance, garantie par la [bonne] volonté des génies et que leurs interprètes attirés [ont le pouvoir et] la science de traduire en interdits judicieux, est simultanément la preuve et la condition de la légitimité d'un ordre social nécessairement hiérarchique » (27). C'est cette « nécessité » là qui va disparaître au cours de la période suivante : l'affranchissement, pour le plus grand nombre, de ces hiérarchies tutélaires fondées sur les « nécessaires » médiations entre l'homme et le monde va entraîner l'altération du rapport au milieu et la réinterprétation de l'espace halieutique.

On a vérifié ici que le « système » était indissolublement cognitif et social, symbolique et pratique. Quelques exemples-types ont permis d'illustrer la logique d'accord des différents savoirs et les correspondances établies dans la définition de chaque pêcherie. Leur mise en pratique a enfin montré que cette combinatoire virtuelle est concrètement organisée en fonction d'une autre catégorisation, sociale celle là, qui peut ainsi se réinscrire de façon « cohérente » dans l'espace halieutique. La viabilité du système ne tient donc pas tant à la logique des savoirs (ni à leur seule pertinence par rapport au fonctionnement réel du milieu) qu'à la compatibilité des prélèvements inter et intra-groupe(s) et à leur hiérarchisation, en un mot à sa logique sociale. En codifiant les différents accès à l'espace les systèmes halieutiques considérés visent en priorité à la reproduction ou, pour garder le vocabulaire local, à la « maîtrise »,

(24) op. cit., 1990, p. 8.

(25) Verdeaux (F.) « Contexte sociologique et transformation de la pêche lagunaire » in *Environnement et ressources aquatiques de Côte-d'Ivoire*. ORSTOM (sous presse).

(26) Le *manga-ji*, le tiers dû aux propriétaires d'*atere* ou la redevance d'accès aux pêcheries *nonno* sont peut-être le prix du savoir mais surtout celui de l'abondance. Ils ne se rencontrent, toujours en sus du sacrifice, que dans ces pêcheries d'excellence qui « bloquent » et/ou rendent aisément accessible le poisson à certaines catégories seulement et selon un ordre hiérarchique.

(27) Verdeaux, op. cit., 1989, p. 208.

des conditions sociales du prélèvement. Tout se passe comme si la (bonne) « gestion » des rapports sociaux était considérée comme garante de celle, seconde ou induite, de la ressource.

## ● Reconstructions halieutiques sous contraintes environnementales

Les transformations parallèles que connaissent, depuis une cinquantaine d'années, les deux modes d'exploitation sont trop complexes pour être restituées dans le détail. Par ailleurs, le caractère « achevé » de ceux qui les ont précédés est dû, précisément, à leur disparition. Figés en ensembles historiquement clos ils autorisaient, aussi bien de la part des acteurs que de l'observateur, certains traitements. Ce n'est plus le cas avec les systèmes actuels encore, pour une large part, en gestation. Leurs paradigmes sont en cours de formulation et, à peine esquissés, les dessins de nouveaux espaces halieutiques peuvent être remis en cause, comme on va le voir.

La façon dont des « savoirs » cohérents et pertinents peuvent être recomposés par une même société, voire au sein d'une même génération, pose la question des conditions de production d'un « espace halieutique ». On savait que la définition des maîtrises d'eau ou des territoires lagunaires était historiquement liée à des contextes politiques dont, dans le premier cas, la mise en place des pouvoirs étatiques. Il est donc à première vue paradoxal que la main mise directe d'une instance de pouvoir unique, d'un Etat, sur le milieu s'accompagne, à l'époque actuelle, d'un éclatement de son investissement socio-symbolique, entraînant sa désappropriation et des tendances, corrélatives, à la sur-exploitation. Sans entrer dans le détail de leur articulation, les études de cas font ressortir une liaison constante entre logique de marché, principe de domanialité et désappropriation de l'espace. Parallèlement, la compétition pour l'accès à la ressource tend à devenir le ressort objectif de toutes les pratiques et en particulier des incessantes innovations tant techniques que de « droit ». Pourtant, la résolution récente de certains conflits majeurs irait plutôt dans le sens d'un retour au contrôle local de l'accès à l'espace.

Les premiers changements se manifestent au cours de la période d'entre deux guerres.

Sur le fleuve, Mopti devient un centre commercial relié par la route à plusieurs territoires coloniaux dès 1920 : la Gold Coast, la Côte-d'Ivoire, la Guinée seront, par la suite, de plus en plus massivement approvisionnées en « poisson-mopti ». Or c'est à cette époque que les barrages *diéné* commencent à être installés sur les bras de fleuve et les grands chenaux en violation du principe de libre circulation des poissons (*tineni* principalement) le long de ces aires communes. Apparaissent simultanément chez les Somono les « filets blancs » (*bubi denaji*) (28). Leur introduction au début de la pêche *tanga mu*, donne lieu à versement du *manga-ji* et précède chronologiquement celle des Bozo parce qu'elle cible une espèce que les filets de ces derniers ne visent pas. « Il y a là les bases d'un partage des stocks avant la pêche et sur un même milieu, ce qui est une rupture considérable en regard de l'ordre [antérieur] » (29). Des phénomènes analogues mais de plus grande résonance immédiate sur la redéfinition de l'espace se produisent en région lagunaire. Introduit, ici aussi par de migrants, le filet *ali*, senne de petite taille à l'époque, se substitue progressivement, à partir de 1935, aux barrages *atere* du Nord de la lagune aby. Plus qu'une innovation technique — les Eotile disposent d'engins au fonctionnement analogue — *ali* est une révolution : il peut pêcher tout au long de l'année, est accessible par achat et son propriétaire passe contrat avec des individus, quel que soit par ailleurs leur statut, qu'il rémunère proportionnellement aux prises et selon un système de parts

(28) Du fait de leur insertion particulière dans la série des technotopes ils seront très significativement appelés *bubi cinoji*, « filet à poisson chien » (hydrocien).

(29) Fay « Systèmes halieutiques ... », op. cit., p. 229.

plus avantageux que celui en vigueur sur les barrages. Ce mode de pêche mettra cependant une quinzaine d'années à se généraliser à l'ensemble de la lagune, s'accompagnant de la disparition définitive des *atere*. A la même période se déroule en lagune ébrié une série d'événements provoqués par une poussée des voisins des Prokpo, désirant accéder à l'activité halieutique. Il en résulte, dans un premier temps, la disparition des pêcheries *ane vra*, la fin des rites d'ouverture et plus généralement de la maîtrise exclusive des Prokpo sur l'eau. Peu de temps après, des conflits suscités par des divergences concernant la compatibilité de nouveaux engins avec les règles générales sont portés devant le commandant de cercle. Celui-ci fait alors accepter le principe d'eaux territoriales villageoises aux limites fixes à l'intérieur desquelles chaque village sera libre de pratiquer les pêches de son choix.

On a ici affaire à des prémices de trois évolutions particulières mais dont les éléments vont se retrouver, combinés différemment, dans chacun des cas à la période suivante. Sur le fleuve les pêcheurs, opérant par réinterprétations et remaniements successifs, inaugurent un processus de transformation du système initial. En lagune aby le filet *ali* jette les bases d'un autre ordre halieutique en introduisant la logique de marché dans l'organisation sociale de la production : le travail fait l'objet d'une « vente » contractuelle et individuelle et surtout l'accès au milieu n'est plus réglé par les diverses « maîtrises » mais, tendanciellement, par le « pouvoir d'achat » de chacun. Sur la lagune abrié les remises en cause des pouvoirs anciens sont plus directes mais s'accompagnent d'une redéfinition de l'espace. Celle-ci est déjà conçue sur le mode domaniale : les « eaux villageoises » ressemblent fort à des concessions de domaine public ; la relative souveraineté des villages sur des territoires géométriquement délimités et administrativement homogènes, est un pouvoir délégué. Les transformations des systèmes halieutiques vont se confirmer et s'amplifier après 1945, selon des phases et avec des rythmes différents, mais pour aboutir dans tous les cas à la même situation « objective » : la raréfaction de la ressource relativement à la puissance (ou effort) de pêche qui lui est appliquée.

Dans le delta le processus déjà engagé se poursuit jusqu'à la période de l'indépendance. De nouveaux engins sont sans cesse inventés — par exemple le *taani segu*, filet dormant de grande taille — grâce à l'accès à des matériaux nouveaux, coton puis nappes de nylon ... et au crédit (l'endettement devient une donnée structurelle). Ils sont introduits dans la série de moins en moins différenciée des pêcheries qui tendent à se recouvrir dans l'espace et le temps, occasionnant autant de conflits. La production contrôlée du delta triple entre 1945 et 1965 (30). Les migrations s'allongent et se généralisent, les panoplies des migrants étant de plus en plus complètes. Les graves perturbations (31) que connaît le secteur « sont d'abord celles d'importantes mutations dans le contrôle social de la production » (32). Elles se traduisent, pour les pêcheurs, par des baisses de rendement unitaire des engins (33) qui entraînent à leur tour des diminutions de maillage pour tenter de les rétablir, etc. L'établissement de l'autorité de l'Etat sur le domaine public fluvial, à partir de l'indépendance, aggrave la situation. La baisse d'autorité des maîtres et chefs locaux, le libre accès pour tous ceux qui ont acquis un permis de pêche, la délimitation de territoires administratifs, différents des aires de production traditionnelles, l'organisation par les autorités de mises en défens et de taxes variées, officielles et officieuses, sous couvert de protection de la ressource, tout concourt à ajouter à la confusion. Le sens du *manga-ji* se perd ; pas celui de l'opportunité. De pseudo-maîtrises sont instituées, la disparition de nombreuses pêcheries « à *manga-ji* » donne lieu à constitution de rentes diverses sous forme, par exemple, de taxes forfaitaires par pirogue sur le modèle de celles prélevées par l'Etat. La sécheresse de 1972-1973 et

(30) Gallais (J.) 1967 — *Le delta intérieur du Niger. Etude de géographie régionale*, IFAN, Dakar, 1967, 2 t.

(31) Signalées par Daget dès 1949.

(32) Fay, op. cit., 1990.

(33) Blanc, Daget, d'Aubenton — « L'exploitation des eaux douces dans le bassin du moyen Niger ». *Bull. IFAN*, t. 17, série A, n° 4, 1955.

la double décennie de faibles crues viennent enfin transformer cette fuite en avant incontrôlée des droits et des techniques en simples tactiques de survie aux allures régressives (34).

Sur les lagunes, le même contexte général, conjuguant extension du marché et médiation monétaire d'une part, pouvoir étatique et libre accès de l'autre, s'appliquent en outre à des milieux ayant subi des modifications semblables : ouverture permanente sur la mer en 1942 pour la lagune aby, en 1950 pour sa voisine. Cet environnement unique qui inclut, enfin, une association de la pêche aux plantations arbustives en pleine expansion, donne pourtant lieu à deux évolutions en apparence distinctes qui prolongent les transformations inaugurées à la période précédente. La généralisation du filet *ali*, en lagune aby, s'accompagne d'un développement d'une pêcherie individuelle et consacre la disparition complète de l'ancien système. Mais le passage de la médiation mystique-sociale à celle du marché est aussi un glissement de l'accès au milieu à l'accès direct à la ressource. Avant même la disparition complète des *atere*, au début des années cinquante, la dynamique du nouveau système s'alimente de ses contradictions sociales sous-jacentes : le nombre de filets augmente ; la taille double puis triple, en même temps que le nombre de « manœuvres » nécessaires à son maniement. La concurrence entre propriétaires pour attirer ou maintenir la main d'œuvre se traduit par ces allongements destinés à rétablir des parts optima, en valeur absolue, pour les pêcheurs. Leur part relative baissant de toutes façons en raison directe de leur nombre dans chaque unité, l'écart s'accroît entre propriétaires et pêcheurs et la seule alternative au statut de manœuvre est la pêche individuelle. Celle-ci se pratique à l'aide de nouveaux filets spécialisés désignés par le nom de l'espèce suivi du terme générique *tè*, filet. Aucune régulation sociale ne vient organiser les prélèvements des deux pêcheries. Leur concurrence, d'abord sociologique, va ensuite se porter sur la ressource. La dynamique de la pêcherie au filet *ali* se maintient ; la pression qui s'ensuit sur les stocks entraîne à plus ou moins brève échéance, une baisse des rendements, donc de nouvelles modifications techniques, etc. « Ainsi passe-t-on insensiblement d'une problématique du partage, c'est à dire de la gestion des rapports sociaux internes aux unités de production à une compétition pour l'allocation de la ressource entre unités de production. Les enjeux se déplacent vers le rapport au milieu : la pêche individuelle (...) subit, elle aussi, l'effet sur ses propres rendements de ce qui devient une compétition » sur les stocks (35). La différenciation sociale qui s'instaure et structure le système d'exploitation est non seulement aussi rigide que la hiérarchie statutaire qu'elle a remplacée mais surtout, contrairement à la situation antérieure, plus rien, si ce n'est la disparition de la ressource elle-même, ne vient réguler une fuite en avant qui s'alimente des contradictions du système social qui le sous-tend.

Les phases ultérieures de réaménagement ou tentatives de redéfinition du système ne font qu'amplifier et, en définitive, mener à son terme ultime cette logique. Une première « crise » à la fin des années cinquante se résout par une première diminution du maillage sur une partie du filet qui permet de s'attaquer à de nouvelles classes de taille des espèces exploitées. Dans un second temps, l'extension de cette réduction à tout le filet, et l'adoption par les pêcheurs individuels d'un filet tournant collectif (le *syndicat*) spécialisé dans la capture des petits pélagiques, manifestent le passage simultané à l'exploitation d'une nouvelle espèce cible. Cette transformation permet de contourner les limites atteintes dans l'exploitation des démersaux ; sur-exploitation économique induite à la fois par l'extensivité du système et un marché local du poisson désormais approvisionné en espèces bon marché par la pêche maritime industrielle. L'ouverture ou, à nouveau, « l'invention » de ce véritable front pionnier

(34) « Dans la mesure où n'existent plus que des eaux où il s'agit de prélever le plus possible sans articulation réelle des productions, si l'on ne peut dire que les Bozo sont rentrés dans leurs trous, on retrouve un système où le conflit, la force (mais cette fois monétaire ou politique) est la limite pensable du prélèvement », conclut Fay (*Systèmes...*, op. cit., 1989, p. 234).

(35) Verdeaux, op. cit., 1989.

est significativement soulignée par la présentation qui en est faite : les *éoubé* ont été vendus « en sorcellerie » aux Eotile par les Ebrié de la lagune voisine. Le partage de ce stock entre *ali* et *syndicat*, dont les zones et périodes privilégiées de pêche semblent, un temps, complémentaires, se termine pourtant par la quasi disparition de ce dernier au début des années soixante-dix. Les filets *ali*, devenus sennes de plage, n'ont cessé de s'agrandir, tandis que les co-propriétaires de syndicats contraints par des raisons techniques et financières, ne pouvaient se livrer qu'à un ultime changement de maille. Une opération de développement locale fournit pourtant aux producteurs directs l'opportunité de s'équiper (à crédit) de sennes tournantes motorisées dont les performances vont s'avérer, un temps, très efficaces. A production unitaire équivalente, à celle du filet *ali* et à productivité du travail nettement supérieure, les sennes tournantes vont, un court moment, rétablir à leur profit, le partage de la ressource. Mais, contrairement à la phase pionnière, l'introduction de la senne tournante n'a pas correspondu à « l'invention » d'un nouveau stock. Le miracle financier n'a pas eu la même efficacité que la tractation « sorcière » : les prises d'*éoubé* s'effondrent rapidement, passant de plus de 8 000 tonnes en 1979 à ... 540 tonnes en 1981 (36). La compétition pour la ressource cesse par disparition de son objet ou, en quelque sorte, par auto-expropriation collective. Les pêcheurs acquiescent aux mesures d'interdiction temporaire de l'activité, prennent bonne note de l'institution de licences de pêche et de réglementations du maillage qui, diversement appliquées, n'empêcheront pas le même phénomène de se reproduire en 1986-1987.

Stabilisée autour du nouveau découpage territorial, la pêche en lagune ébrié voit également se développer une série d'engins individuels analogue à celle de lagune aby et qui concurrence les pêcheries *bi*, non pas sur la ressource mais sur les conditions d'accès à celle-ci : l'achat devenu possible d'outils individuels de production ainsi que la liberté de commerce obtenue par les femmes permettent de produire de façon autonome et de réaliser, en partie, cette production en dehors du contrôle des aînés. La difficulté, pour ces derniers, de mobiliser la main-d'œuvre statutairement prestataire entraîne la diminution de la taille des pêcheries puis leur disparition à la fin des années soixante. La création de plantations arbustives (cacao, café, palmier) leur fournit cependant un substitut sociologique : l'investissement initial est rendu possible, outre ses propres surplus de pêche, par les prestations, désormais monétarisées, des cadets et le travail est assuré par une main-d'œuvre étrangère rémunérée, selon un mode de partage du produit au tiers. Parallèlement, s'est développée une pêcherie à la senne, exclusivement étrangère dans un premier temps, permise par l'autonomie des territoires halieutiques villageois moyennant redevance. Leur extension progressive le long des rives et l'amélioration de leurs performances provoquent une première contestation générale au début des années soixante. Un compromis est trouvé avec les autorités pour qui, en vertu du principe du libre accès de tous au domaine lagunaire, les sennes ne peuvent être interdites mais, considérant les droits « traditionnels » et les intérêts des riverains, admettent que celles-ci soient cantonnées dans « les eaux » des villages qui les accepteront. Les mêmes contradictions que celles rencontrées en lagune aby vont ici se développer sur un mode particulier et plus radical. Dissociés, en partie arbitrairement, des aînés, souvent mais non exclusivement tournés vers la plantation, les propriétaires de senne sont assimilés à la catégorie « étrangers ». Les phénomènes déjà décrits pour la lagune voisine (multiplication des sennes etc.), provoquent des baisses de rendement généralisées, plus particulièrement sensibles sur les engins individuels sélectifs, et d'incessants conflits. Une année particulièrement mauvaise et la référence aux règlements en cours en lagune aby, ont permis aux pêcheurs autochtones d'obtenir un arrêt momentané de cette activité. Au prétexte de la non conformité des sennes au nouveau règlement, l'ensemble des villages riverains s'opposent

ensuite, par la force, à la reprise. En dépit des injonctions qui leur sont faites, ils tiennent tête jusqu'en 1984 aux autorités, obtenant finalement l'interdiction pure et simple de ce type de pêche.

Cette unanimité « autochtone » et posée comme telle au delà des différentes ethniques, est aussi une manière commode de résoudre des contradictions internes, communes aux villages riverains. Des rendements de pêche minorés, certes, mais aussi le renchérissement de la main-d'œuvre agricole, la difficulté grandissante des citadins à satisfaire à leurs obligations villageoises (et monétaires), enfin, la raréfaction des terres disponibles, contribuent ensemble à bloquer des systèmes sociaux dont le passage de la pêche à la plantation est un moment-clef.

## ● En guise de conclusion

Sans résoudre tous les problèmes, ce réinvestissement « autochtone » de la lagune ébrié est dicté par une nécessité. L'alternative pour les pêcheurs individuels était en effet, en laissant la catégorie détentrice de capital accaparer ce qui pouvait l'être d'une ressource raréfiée, soit l'exode rural, soit l'embauche comme manœuvre sur les sennes. Des trois cas, cet exemple est le seul d'une tentative de réappropriation du milieu. Élémentaire sans doute, puisqu'elle consiste simplement à faire correspondre un espace de production et un groupe, en l'occurrence virtuel, « les autochtones pêcheurs ». L'éviction des sennes est, par ailleurs une remise en cause du rôle de l'Etat même si ce dernier, en édictant un décret, semble renoncer « souverainement » à une partie de son autorité sur le domaine public.

Ce dénouement, sans doute provisoire, est d'un point de vue symbolique, le symétrique inverse du renoncement par les prokpo à leur « maîtrise » sur l'eau, cinquante ans plus tôt. Pourtant, si en remettant cette fois en cause le principe du « libre accès », cet épisode semble, à son tour, clore une époque, les nouveaux « savoirs » et leur traduction concrète en espace de production réorganisé restent à inventer. Ceux issus de la « science » officielle se sont avérés, en l'état, inopérants. Les représentations statistiques du milieu, la surestimation des facteurs naturels ainsi que leur réduction à la dynamique des stocks et de leur exploitation produisent un artefact non pertinent.

D'une part les instruments d'analyse privilégiés donnent de la réalité une image abstraite, comme l'est, au demeurant, la notion générale de « ressource » : ce type de représentation tend en effet à homogénéiser un milieu dont les pêcheurs expérimentent au contraire chaque jour la diversité et la variabilité. D'autre part elles reflètent un point de vue particulier, celui d'un acteur central qui se détermine en fonction d'un intérêt général et supposé supérieur : l'optimisation de l'exploitation d'une ressource « d'intérêt national ». Or si les pêcheurs se livrent bien à des « calculs » ceux-ci ne sont pas menés en terme de « stock moyen disponible », de rendements décroissants et d'optimum d'exploitation ; ils intègrent surtout les contraintes sociales du moment et visent en priorité dans ces périodes d'instabilité, à minimiser risque et incertitude.

Les recommandations ou réglementations déduites de ce nouveau savoir autorisé, soit, restent purement théoriques, soit, ont des implications sociales qui sont déjà des choix politiques ; les unes et les autres, difficilement prévisibles et donc « modélisables », sont délibérément ignorées puisqu'étant extérieures à l'objet d'étude initial ou sont traitées à l'aide de présupposés simplificateurs compatibles avec les outils d'analyse disponibles : la réalité sociale est alors réduite à une « rationalité » sensée guider uniformément le comportement des acteurs, collection d'individus sinon identiques, du moins « moyens ». La réalité est tout autre, complexe et pluridimensionnelle, ce que « savaient » déjà les pêcheurs du Niger et des lagunes dont les espaces halieutiques intégraient en un même système contraintes naturelles et logiques sociales. La tâche n'est donc ni impossible ni impensable, même si « l'environnement » actuel la rend provisoirement improbable.

Dans un contexte où l'Etat, poussé par les bailleurs de fonds, veut, à la fois, inciter à produire plus, tout en préservant la ressource, dans le cadre d'un libéralisme impliquant « moins d'Etat », les pêcheurs auront sans doute du mal à puiser les représentations ou les modèles propices à l'élaboration de nouveaux systèmes cohérents. Moins ironiquement, nous pouvons constater, à travers les cas pris en exemple, que la déconstruction des espaces-systèmes halieutiques « traditionnels » sous les effets conjugués et fort peu contradictoires du marché et de la monopolisation symbolique des pouvoirs par l'Etat, a débouché sur des systèmes non-reproductibles. La pression accrue sur la ressource et les tendances à sa sur-exploitation en sont cependant des conséquences, voir des symptômes, qu'il est curieux de voir traiter comme des causes à travers les discours et parfois dans les politiques portant sur la « protection de la ressource ». En l'occurrence, le marché s'est avéré dérégulateur et l'Etat impuissant à réinventer ou, de façon plus réaliste, à simplement reconnaître l'intérêt d'un *contrôle social des conditions de la production* qui existait avant lui et avait une incontestable *efficacité socio-symbolique*. Celle-ci relevait, il est vrai, de simples « savoirs populaires », donc partagés, et qui, mélangeant les genres, s'étaient auto-institués en pouvoirs, à l'aide d'un redoutable arsenal de mythes, légendes et autres métaphores dont la force intégratrice est, en toutes circonstances, sans commune mesure avec des projections statistiques, aussi sophistiquées soient-elles. La voie « réouverte » par les riverains de la lagune ébrié indique les conditions de retour à une nouvelle forme d'appropriation réglée : un réajustement local entre catégories sociales et entre celles-ci et l'Etat afin de réinscrire l'espace halieutique dans un espace politique à nouveau défini comme langage commun de résolution.

## ● Autres références bibliographiques

### Delta central du Niger

- Baumann (E.) 1988 — « Pêche artisanale et informalités. Réflexions autour de l'activité halieutique dans le delta central du Niger ». Communication au colloque de Nouakchott, *Pratiques informelles comparées, les fondements de la non-légalité*, 8-10 déc. 1988, 20 p.
- Daget (J.) 1956 — *La pêche à Diafarabé*. Etude monographique. Bull. IFAN, série B, t. 18, p. 1-99.
- Fay (Cl.) — « Rapport sociologique : pratique halieutique et stratégies de production dans le delta central du Niger (Mali) ». Rapport multigr., 53 p. ; projet *Etudes halieutiques dans le delta central du Niger* ORSTOM, Bamako.
- Herry (Cl.) 1988 — « Démographie des pêcheurs du delta central du Niger. » in *INRZFH-ORSTOM : enquête statistique auprès des pêcheurs, premiers résultats*, 1988, p. 5-1 à 5-36.
- Kassibo (B.) 1988a — « La dynamique de la pêche dans le delta intérieur du fleuve Niger (Mali) de la période coloniale à nos jours. » in Kawada ed. : *Boucle du Niger, approches multidisciplinaires, vol. 1*, Institut de recherches sur les langues et cultures d'Asie et d'Afrique, Tokyo, 1988, p. 167-189.
- Kassibo (B.) 1988b — « Les pêcheurs du delta central : accès aux moyens de production par le biais du système d'encadrement. » in *INRZFH-ORSTOM, Enquêtes statistiques auprès des pêcheurs, premiers résultats*, 1988, p. 7-1 à 7-20.

### Lagunes de Côte-d'Ivoire

- Able (J.-A.) 1980 — *Histoire et tradition politique du pays Abouré*. Abidjan, imprimerie nationale.
- Auge (M.) 1975 — *Théorie des pouvoirs et idéologie. Une étude de cas en Côte-d'Ivoire*. Paris, Hermann.

Binger (L.) 1980 — *Du Niger au golfe de Guinée*. Paris, Société des Africanistes (1<sup>re</sup> éd. 1892), (« Mémoire de la Société des Africanistes »).

Gruvel (A.) 1913 — *L'industries des pêches sur la côte occidentale d'Afrique*. Paris, Larose, 193 p.

Guignard (A.) 1910 — « L'exploitation vivrière des lagunes de la Côte-d'Ivoire ». *Le mois colonial*, juin, p. 527-540.

Kacou-Aoulou 1933 — « La pêche dans le cercle d'Assinie (Côte-d'Ivoire) ». *Bull. de l'enseignement de l'AOF*, n° 84, juill.-déc., p. 225-230.

Perrot (Cl.) 1987 — « La renaissance de l'histoire éotilé dans les années soixante ». Communication au colloque. *Mémoires, histoire et identité. Expériences des sociétés francophones*, Université de Laval, 9-12 oct. 1987 (à paraître).

Postel 1950 — *La pêche en Côte-d'Ivoire*. Congrès des pêches et des pêcheurs dans l'union française d'outre-mer. Institut colonial de Marseille, 11-14 oct., p. 160-169.

Rougerie (G.) 1950 — « Lagunaires et terriens de Côte-d'Ivoire ». *Les cahiers d'Outre-mer*, n° 12, oct.-nov., p. 270-277.

Rougerie (G.) 1957 — « Le pays agni du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire forestière ». *Etudes éburnéennes*, vol. VI, p. 7-210.

Verdeaux (F.) 1986 — « Du pouvoir des génies au savoir scientifique : les métamorphoses de la lagune ébrié » (Côte-d'Ivoire). *Cahiers d'Etudes africaines*, nos 101-102, XXVI, 1-2, 1986, p. 145-171.

**Afrique**

**contemporaine**

N° 161 (spécial)

1<sup>er</sup> trimestre 1992

Montagnards

144

## ● **Les montagnards du Nord du Cameroun et leur environnement**

**Antoinette Hallaire\***

La région des Monts Mandara, au Nord du Cameroun, est particulièrement propice à l'examen du rôle joué, dans l'élaboration des systèmes agricoles, par les différentes composantes de l'environnement : milieu physique, densités humaines, milieu sociologique. Celles-ci sont très marquées, et peuvent même présenter des conditions extrêmes : pentes fortes, densités très élevées. Les paysans enracinés et attentifs que sont les montagnards des Mandara s'y sont adaptés. La région est riche en contrastes et en nuances, et le poids des différents facteurs qui entrent en jeu varie d'un secteur à l'autre de la montagne. Ainsi la densité des populations est nettement moins forte au Sud qu'au Nord.

## ● **Des techniques et des cultures adaptées au milieu montagnard**

Les Monts Mandara forment une chaîne qui s'étire sur 120 km du nord au sud le long de la frontière avec le Nigeria auquel appartient leur versant occidental. Un plateau

\* Géographe, ORSTOM.

# Afrique contemporaine

## • l'environnement en Afrique

sous la direction de Guy Pontié  
et Michel Gaud

La **documentation** Française

